

SALARIÉ.ES

CNEAP / GOFPA

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

VOTRE CONVENTION COLLECTIVE, EST SAUVEGARDÉE !

JUSQU'EN AOÛT 2022

Notre détermination a payé pour éviter un passage en force. Un accord entre nos organisations et les employeur.es a été signé pour acter le maintien de la convention collective actuelle jusqu'en **août 2022**.

L'appel concernant le recours juridique engagé pour demander la prolongation du délai de survie n'est maintenant plus nécessaire. Nous avons désormais du temps pour **négoier un nouveau texte qui soit digne et respectueux des salarié.es**.



Vous pouvez compter sur la vigilance des négociateurs et négociatrices. Mais votre appui reste indispensable. **Nous comptons sur vous.**